Envoyé en préfecture le 23/11/2022

Reçu en préfecture le 23/11/2022

Publié le

_

ID: 033-213300775-20221121-2022_96-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CON

Collectivité: COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)

Date de convocation : 14/11/2022

Membres:

En exercice

19

Présents :

17

Votants:

18

Date d'affichage: 22/11/2022 Date de publication:

22/11/2022

Le 21 novembre 2022 à 20h30 au foyer polyvalent

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Anne-Marie CAUSSÉ, Maire.

<u>Étaient présents</u>: Gabriel BEUGIN, Anne-Marie CAUSSÉ, Jean-Georges CLAIR, Lionel COUBRA, Anne – Cécile DUCOSSON, Olivier FORÊT, Aurélia FOURNIER, Fabrice, GUIRAUD, Huguette LALANNE, Carine LASSOUANE, Vincent NEVOT, Muriel PAILLER, Katia PEDEMAY, Tovo RABEMANANTSOA, Séverine RODRIGUES, Josette VALLAU et Aurore VERDIER

Était représentée : Nathalie KATSAMANTOU par Tovo RABEMANANTSOA

Absent: Damien OBRADOR

Secrétaire de séance : Vincent NEVOT

DÉLIBÉRATION N° 2022-96

OBJET: Vente du fourgon plateau Ford

Concernant la vente d'un véhicule appartenant à une commune, l'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que le Conseil Municipal est compétent pour décider de l'opération, qu'il autorise par délibération. Le maire est chargé de l'exécuter au titre de l'article L. 2122-21.

La commune est propriétaire d'un fourgon plateau devenu irréparable. La société MECA FROID propose 1 500 € pour racheter ce véhicule.

Considérant que Mme le Maire n'a pas reçu délégation du Conseil Municipal pour décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € conformément à l'article L. 2122-22 du CGCT ;

Considérant qu'il incombe au Conseil municipal d'autoriser la vente du bien concerné ;

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

od'autoriser la vente à la société MECA FROID au prix de cession de 1 500 € du bien suivant :

Fourgon plateau Ford

Immatriculation: BN 572 RS

Mise en circulation: 18 / 05 / 2011

Code type: FMB6JXFAFA

Type: Transit Genre: CTTE

CV:8

- d'autoriser la sortie de ce bien du patrimoine de la commune ;
- d'autoriser Mme le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022

Reçu en préfecture le 23/11/2022

Publié le

ID: 033-213300775-20221121-2022_96-DE

<u>POUR</u>: 18 <u>CONTRE</u>: 00

ABSTENTION: 00

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Pour copie conforme.

En mairie, le 21 novembre 2022

Le Maire

and the second second

Le secrétaire de séance

Anne-Marie CAUSSE

Vincent NEVOT